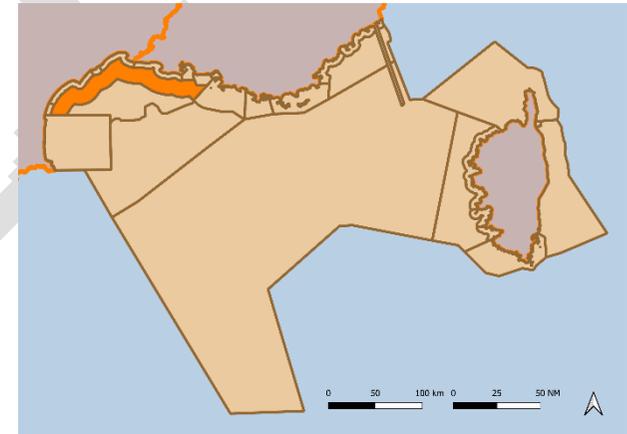


## 1. Présentation de la zone

En veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces, renforcer la compétitivité des filières halieutiques, et assurer la compatibilité des usages avec les fermes pilotes de la filière offshore.

**La zone couvre environ 3077 km<sup>2</sup>.**  
**La zone est couverte à 42% d'aires marines protégées.**  
**La zone n'est pas couverte par des zones de protection forte.**

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont...



### a. Description de la zone

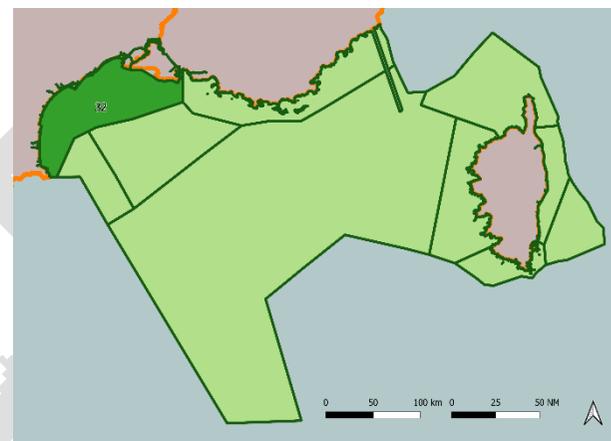
La zone est bordée au Sud-Ouest par le périmètre du parc naturel marin, au Sud par la limite des eaux territoriales et à l'Est par Parc national des calanques.

## b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associées

---

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Plateau du Golfe du Lion (32)



## c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

---

### Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Camargue (FR9301592)

## d. Politique des sites et servitudes patrimoniales

---

## e. Dispositif existant

---

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Rhône-Méditerranée](#)
- [SRADDET Occitanie](#) (en cours de construction) ;
- [SAGE Nappe Astienne](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

Autres dispositifs :

- [Stère baie de Marseille](#)

## f. Autres

---

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

### Règlementation des pêches :

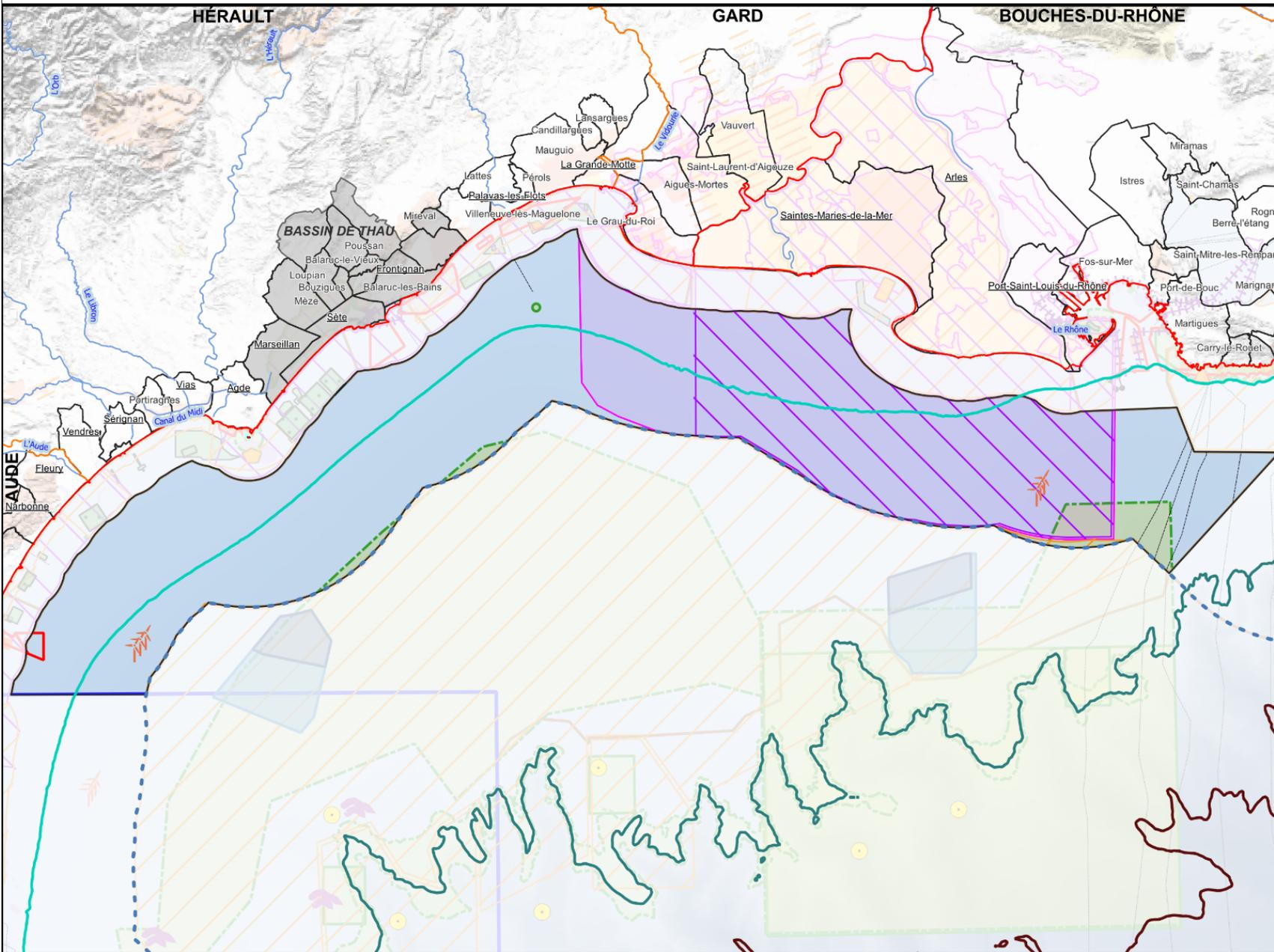
- Arrêté préfectoral n°184/2009 portant création d'une zone interdite à la navigation, au mouillage, à la plongée sous-marine et à la baignade autour de l'épave du chalutier « Sam Boat » au droit du littoral de la commune de Palavas-les-flots,
- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français.

### Règlementation du mouillage :

- Arrêté Préfectoral n°251/2023 du 03 août 2023 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de Méditerranée.

### Autres dispositifs :

# Carte de l'existant du plateau du golfe de Lion - Mer Territoriale



## Limites administratives

- Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
- Limites régionales
- Limites départementales
- LITTORAL SUD** SCoT avec un chapitre individualisé valant SMVM
- Nice** Communes littorales
- Cerbère** Communes disposant d'un PPRI incluant le risque inondation par submersion

## Aires marines protégées

- ▨ Zones NATURA 2000 - Directive Oiseaux
- ▨ Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
- ▨ Réserve de biosphère

## Bathymétrie

- Isobathe 50 m
- Isobathe 200 m
- Isobathe 1500 m

## Réseaux trophiques

- Principaux fleuves

## Éolien en mer

- ⚡ Éoliennes pilotes

## Zones réglementées

- Arrêtés de réglementation des pêches**
  - ▨ Interdiction permanente
  - ▨ Interdiction saisonnière
- Arrêtés de réglementation de mouillage**
  - ▨ Réglementations relatives au mouillage

## Interconnexions

- ⋯ Câbles et conduites sous-marines



## 2. Synthèse des enjeux

### a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2<sup>nd</sup> cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024<sup>1</sup>. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification	
<b>Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques</b>	Structures hydrographiques particulières	Upwellings côtiers. Tourbillon récurrent à l'Ouest du golfe du Lion	Fort
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	Petits pélagiques : Effondrement des biomasses d'anchois & sardines depuis 2009 Zooplancton : shift non expliqué dans les populations zooplanctoniques.	Fort
<b>Habitats benthiques et structures géomorphologiques</b>	Habitats biogéniques	Association à rhodolithes, coralligène	Majeur
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé	Majeur
<b>Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines</b>	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Sprat, chinchard, merlu, dorade royale, bogue, chinchard à queue jaune, églefin, eledone, grondin gris, sole, bar, marbré, rouget de vase, sars, turbot, sardine et anchois	Fort
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Sprat, sardine, dorade royale, langoustine, merlu, anguille, bar, sole, eledone, grondin gris, petite roussette, rouget de vase, chinchard commun, anchois et juvéniles de thon rouge	Fort
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Densité toutes espèces Secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli	Majeur
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, Grande cigale & Datte de mer	
<b>Enjeux transversaux</b>	Autres cétacés	Grand dauphin en particulier à la côte	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer.	

<sup>1</sup> Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

## b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de <i>whale watching</i>		Inexistant
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes, etc.)		
Activités nautiques motorisées (plaisance, jet ski, etc.) dont rejets		
Activités nautiques motorisées - Ancrage/mouillages forains		Inexistant
Activités nautiques non motorisées (voile, paddle, planche à voile, etc.)		Inexistant
Activités sur les plages (baignade, char à voile, etc.)		Inexistant
Agriculture		Inexistant
Aquaculture		Inexistant
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)		Inexistant
Câbles dont atterrissage et canalisations (eaux douces)	Des câbles sont présents dans cette zone et les raccordements des parcs éolien commerciaux pourront traverser également cette la zone	Faible.

<b>Construction navale</b>		Inexistant
<b>Dessalement</b>		Inexistant
<b>Energie marine renouvelable - éolien</b>	Les futures zones pour le développement des éoliennes sont prévues dans cette zone.	Fort
<b>Energie marine renouvelable - Thalassothermie</b>		Inexistant
<b>Pêche à pied</b>		Inexistant
<b>Pêche de loisir</b>	La pêche de loisir au thon rouge au bromé est principalement pratiquée dans cette zone.	Fort
<b>Pêche professionnelle arts dormants</b>	La pêche professionnelle est très présente dans cette zone, c'est même la zone la plus fréquentée par les navires.	Majeur
<b>Pêche professionnelle arts trainants</b>	Une faible partie de la zone est couverte par le plan de gestion de pêche WestMed, impliquant une fermeture saisonnière, principalement sur les stocks démersaux.	
<b>Plongée sous-marine, <i>snorkelling</i>, apnée (hors ancrage)</b>		Inexistant
<b>Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)</b>		Inexistant
<b>Rechargement de plages</b>		Inexistant
<b>Récifs artificiels</b>		Inexistant
<b>Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales</b>		Inexistant
<b>Tourisme côtier</b>		Inexistant
<b>Survol aérien</b>		Inexistant
<b>Transport de passagers / Navettes maritimes</b>		Inexistant
<b>Transport de passagers / Promenade en mer</b>		Inexistant
<b>Transport maritime commerce</b>	Des axes maritimes pour les cargos et tankers sont présents dans la zone, au départ des ports de Port-Vendres, Port-La-Nouvelle et de Sète.	Majeur
<b>Transport maritime passagers croisière</b>	Des axes maritimes pour les passagers sont présents dans la zone, au départ de Sète, et très à la marge de Port-Vendres.	Majeur

### c. Enjeux transversaux

---

Malgré la présence d'une zone au large, différents enjeux existent cependant :

- Enjeu majeur de transformation des paysages, du fait de l'implantation des parcs éoliens en mer :
  - transformation des paysages vus depuis la terre
  - transformation des paysages vus depuis la mer
- Enjeu de composition de ces nouveaux paysages :
  - d'une part, le paysage de jour
  - d'autre part, le paysage de nuit (balisage des éoliennes ; balisage différentiel)

### 3. Prescriptions ou recommandations

Economique	Milieu Marin	Site et paysage	Risques
Accompagner le développement de nouvelles activités (dont EMR)	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement	Préserver les paysages sous-marins, tout particulièrement les zones de roches isolées et les dunes sableuses	Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Favoriser l'innovation technologique durable	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies	Optimiser la conception des nouveaux paysages de la mer pour en réduire l'impact	Assurer une adaptation des territoires au changement climatique
Soutenir le secteur de la pêche professionnelle et de loisir	Prendre en compte les effets cumulés		Limiter l'artificialisation des espaces maritime en lien avec le développement des EMR
Prévoir un retour d'expérience sur les comportements des ressources halieutiques face aux différentes pression	Organiser les réglementations des pêches au sein des parcs		
Accompagner un développement durable du trafic maritime en lien avec la préservation de la biodiversité	Organiser les réglementations de la pêche au sein des parcs		
Ensouiller, lorsque les conditions le permettent, les câbles de raccordement à une profondeur permettant la coactivité, dans le respect des habitats	Conserver les dunes sableuses sous-marines profondes.		
Assurer la compatibilité des usages entre l'éolien et la pêche			